

Délibération.

L'an mil huit cent cinquante sept et le huit octobre à deux heures de l'après midi, en séance extraordinaire.

Nous François Bourcier maire de la commune de Chonax.
Par une lettre de Monsieur le S. Prefet, en date du dix sept —
septembre, nous avons réuni notre conseil municipal qui après
l'exposé des motifs de cette réunion, demande à Monsieur le Prefet
un budget supplémentaire de la somme de cent vingt francs.
pour être employé aux dépenses 1.° De la démolition, et
transport et de reconstruction dans le nouveau cimetière de la
croix placée au milieu de l'ancien cimetière 2.° Des travaux
de réparation à faire sur le chemin qui conduit de la ligne
de grande communication N.° 7 au cimetière, et des travaux de
construction d'un aqueduc sur le fossé, côté gauche, du chemin
de grande com. N.° 7. et quinze francs pour l'appoin des travaux du cimetière.

Le conseil demande en même temps que M. le Maire
soit autorisé à faire exécuter ces travaux par voie de régie
économique. Et ont signé, les membres présents, François Bourcier,
Pierre Bayles, Dogier Baptiste, Courserant Pierre, Croizat Bernard,
Laval Jean, Rey François et Rey Jean *certifié conforme* Bourcier

Suit le devis estimatif et détaillé des travaux sus énoncés.

Devis

	§	C
À fournir pour le socle un morceau de pierre de 0,78		
carrés et 0,50 cent. De hauteur ou cube 0,30 centimètres à 25 ^f	7,50	
Pour les bras de la croix 1,20 c sur 0,78 c. et 0,21 c		
en cube 0,20 centimètres à 35 ^f	7,00	
Pour les évidements évalués à	5,00	
Pour la mettre en octogone	4,50	
Pour le couronnement des bras.	6,00	
Total à reporter	30,00	

Report	30,00
Façon de la vieille pierre base	8,00
Pour le corps	6,00
Un goujon de 0 ^m 03 centimètres carrés en fer pour consolider le corps et les bras	1,50
Pour les maçons y compris fournitures de moellons, mortier de chaux et sable et pose de la croix	5,
Transport de tous ces objets audit cimetière	5,
Total	55,50

Établissement du chemin à faire allant de la route N ^o 7 au nouveau cimetière	
Longueur 33 mètres 4 centimètres par 3 ^m 65; hauteur réduite 0 ^m 65; en cube 79 ^m 89 cent.	
Pour une autre petite partie, en cube 5 ^m 11 cent.	
Total du cube de remblais 85 ^m à 0,50 c	42,50
Pour établir un petit aqueduc passant sur le profil de la route N ^o 7 évalué d'après détail	15,
Une petite croix en fonte pour mettre sur la porte d'entrée	7,
	64,50
Pour la croix en pierre	55,50
Total	120,00
Pour l'expertise des travaux de clôture du nouveau cimetière	15,00
Total	135,00

Approuvant le devis ci-dessus.

Aubarbier

3^e Division

Le Sous-Préfet de Narbonne

J. Tardat,

Sur la délibération en date du 8^{gr} decr
par laquelle le Conseil Municipal de Chonai
Demande que M. Le Maire de cette Commune soit
autorisé à faire exécuter par son de légèr économique
des réparations au cimetière communal et au
chemin qui y conduit, et vote en même temps
un Budget supplémentaire de la somme de
138^{fr} nécessaire pour faire exécuter ces
travaux.

162) Sur le devis estimatif de réparations dont
il s'agit :

Sur le Budget et chapitre additionnel
de l'année 1887 de cette Commune;

Considérant que les réparations sont
utiles et urgentes et que la Commune en
a le moyen nécessaire pour y pourvoir;

Etant qu'il y a lieu d'autoriser
M. Le Maire de Chonai à faire exécuter
par son de légèr économique les travaux
envisagés sans la délibération Municipale
du 8^{gr} decr, et de délibérer en même
temps un Budget supplémentaire de la
somme de 138^{fr} pour faire face à la
dépense dont il s'agit.

Fait le 9 Janvier 1888
Le Maire et Tardat,

[Signature]